



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

AGEROUTE SENEGAL

(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET :
Pour la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'Audit financier et comptable
du projet de réhabilitation de la route nationale 2 Ndioum-Ourossogui-Bakel et
de désenclavement de l'île à Morphil

Date de l'avis	:	15 Juillet 2020
Secteur	:	Transport
Référence de l'accord de prêt	:	2000130014880 du 22 Janvier 2016
N° du Projet	:	P-SN-DB0-021

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 23 janvier 2019 dans UNDB, le site de la Banque Africaine de Développement, dans le quotidien « l'AS » du 20 décembre 2019.

2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du projet en objet et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à l'**Audit financier et comptable du projet de réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakel (section Thilogne-Ourossogui 55 km et Hamady Hounaré Bakel 99 km) et du désenclavement de l'île à Morphil (environ 137 km).**

3. L'objectif de l'Audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

La période couverte par la mission d'audit est l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié comprenant au moins un Expert-comptable diplômé, un Chef de mission en Audit, une comptabilité, etc.).

La date de commencement des prestations est prévue au mois de Mars 2021. La mission se déroulera durant la période 2021. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure sur la liste restreinte.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables, aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H**.

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence, BP : 25 242 Dakar-Fann.

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn rndour@ageroute.sn mlaye@ageroute.sn.

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30 Juillet 2020 à 10 heures 30 minutes précises** (heure locale) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet chargé de réaliser l'Audit financier et comptable du projet de réhabilitation de la route nationale 2 Ndioum-Ourossogui-Bakel (section Thilogne-Ourossogui 55 km et Hamady Hounaré Bakel 99 km) et de désenclavement de l'île à Morphil (environ 137 km)**».

8. La langue de travail sera le français.

9. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées par mail à l'adresse électronique suivante : ageroute@ageroute.sn , rndour@ageroute.sn , mlaye@ageroute.sn.

10. Toutefois, après constitution de la liste restreinte, le dépôt des soumissions contenant les propositions techniques et financières se fera in situ (dépôt physique) dans les locaux de l'AGEROUTE.

LE DIRECTEUR GENERAL

Ibrahima NDIAYE